



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2558

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Madame Bonniel-Chalier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2558**

commission principale : urbanisme

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1992, la Communauté urbaine de Lyon organise, avec l'Etat et les autres partenaires, la mise en œuvre de la politique de la ville dans l'agglomération. Cette politique est mise en œuvre dans le cadre de contrats pluriannuels. L'actuel contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération a porté sur la période 2007-2010. Il a été prolongé une première fois par voie d'avenant pour l'année 2010 par délibération du Conseil du 22 mars 2010.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver un nouvel avenant qui prolonge, jusqu'en 2014, le CUCS d'agglomération, les conventions CUCS locales et les conventions-cadre de gestion de proximité.

Les objectifs inscrits dans cet avenant sont le résultat d'un processus de travail entre les différents partenaires du CUCS d'agglomération et des conventions CUCS locales.

Le Conseil de développement, en réponse à une saisine de monsieur le Vice-Président Maurice Charrier, a présenté dans une contribution ses réflexions et propositions et les a partagées avec le comité de pilotage d'agglomération de la politique de la ville le 6 juillet 2011.

Cet avenant redéfinit la gouvernance d'agglomération et prévoit, notamment, la mise en place d'un groupe d'agglomération du développement social en appui aux différents sites. Il prend en compte l'évolution des modalités de programmation et rappelle les enjeux d'évaluation.

En complément des grandes orientations définies dans le CUCS, une annexe introduit certains objectifs actualisés.

Deux thèmes nouveaux sont mis en avant au vu de leurs enjeux importants :

- l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la société en général, de la jeunesse et, plus particulièrement, des jeunes très fragilisés qui ont de faibles perspectives d'avenir,

- les modalités de l'action publique pour prendre en compte la diversité des populations des grands quartiers d'habitat social et organiser les modalités de leur plein exercice des droits et devoirs liés à la citoyenneté.

Certains objectifs à court terme sont précisés pour la mise en œuvre des autres thèmes, notamment les enjeux de mobilisation du droit commun des partenaires et le démarrage d'une démarche intégrée d'accompagnement culturel des opérations de renouvellement urbain. Enfin, plusieurs dispositions visent à renforcer les modalités de participation à ces opérations : renforcement du pilotage des instances participatives, mobilisation des centres sociaux sur ce sujet, poursuite d'une démarche spécifique pour faire exister une expression des personnes très précaires.

Cette prorogation 2011-2014 du CUCS de l'agglomération lyonnaise s'appliquera également aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) conclues sur la période 2007-2010.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant prolongeant le CUCS de l'agglomération lyonnaise, des avenants relatifs aux conventions locales d'application ainsi qu'aux conventions-cadres de GSUP pour la période 2011-2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation jusqu'au 31 décembre 2014 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2010 de l'agglomération lyonnaise, qui s'appliquera également aux conventions locales d'application et aux conventions-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité (GUSP),

b) - l'avenant 2011-2014 au contrat à conclure avec l'Etat et l'ensemble des signataires du CUCS,

c) - les avenants aux conventions locales d'application et aux conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.